

REGLEMENT PARTICULIER

SOMMAIRE

Programme du Rallye

- Art. 1P Organisation
- Art. 2P Assurances
- Art. 3P Concurrents et pilotes
- Art. 4P Voitures et équipements
- Art. 5P Publicité
- Art. 6P Sites et Infrastructures
- Art. 7P Déroulement de l'Epreuve
- Art. 8P Pénalités, Réclamation, Appels
- Art. 9P Classements
- Art. 10P Prix et Coupes

Annexe « Itinéraire » :
-Carte et Itinéraire

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

PROGRAMME DU RALLYE

Parution du règlement	Lundi 21 Septembre 2009
Ouverture des engagements	Lundi 28 Septembre 2009
Clôture des engagements	Lundi 12 Octobre 2009
Dates et heures des reconnaissances	Samedi 17 / Dimanche 18 Octobre 2009 de 08H00 à 12H00 et de 14H00 à 19H00
Attribution des numéros	Mercredi 21 Octobre 2009
1ère Réunion du Collège des Commissaires Sportifs	Samedi 24 Octobre 2009 à 10 H 00 PC Course - Mairie de Pietranera
2ème Réunion du Collège des Commissaires Sportifs	Samedi 24 Octobre 2009 à 19 H 30 PC Course - Mairie de Pietranera
Vérifications Administratives Terminal Nord – Port de Commerce	Vendredi 23 Octobre 2009 de 18 H 00 à 23 H 15
Vérifications Techniques Place St Nicolas - Bastia	Vendredi 23 Octobre 2009 de 18 H 15 à 23 H 30
Publication de la liste des autorisés à prendre le départ	Samedi 24 Octobre 2009 à 12 H 00
Départ du Rallye	Samedi 24 Octobre 2009 à 13 H 00
Arrivée du Rallye	Samedi 24 Octobre 2009 à 18 H 33
Publication des résultats provisoires du rallye	Samedi 24 Octobre 2009 à l'arrivée de la dernière voiture en parc
Vérifications Finales	Garage Renault Ginanni – Bastia
Remise des Prix	Samedi 24 Octobre 2009 à 21 H 00 Salle des Fêtes de Pietranera

ARTICLE 1P – ORGANISATION

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE BASTIAISE
organise le 23 et 24 Octobre 2009 avec le concours de

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE CORSE ET DU TOUR DE CORSE
L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE RESTONICA
L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE TERRE DE CORSE
L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE CORSICA

Et la participation de la

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

Du

CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE CORSE

De la

COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

Une épreuve nationale de tourisme et de régularité dénommée :

8ème RALLYE REGIONAL DE SAN MARTINO

Le présent règlement a été enregistré par la FFSA, sous le Permis d'Organisation n°R422 en date du 1^{er} Septembre 2009, par le Comité Régional du Sport Automobile Corse sous le n°03R09 en date du 3 Août 2009.

Le 8ème Rallye Régional de SAN MARTINO est organisé conformément à la réglementation générale des rallyes et est ouvert aux licenciés titulaires d'une licence en cours de validité.

COMITE D'ORGANISATION :

Président : Bruno POLIFRONI
Vice Président : Henry BALDRICHI
Ange Pierre CORDOLIANI
Secrétaire Général : Christine RICCI
Secrétaire Adjoint : Angélique DAMIANI
Trésorier Général : Daniel BALDASSARI
Trésorier Adjoint : Jean Jacques PADOVANI

Membres :

Chantal ALESSANDRI	Laurent GOIA
Antoine ANGELINI	Magali GRENAT
Joël AZAMBERTI	Alain MAMELLI
Rémi BARTOLETTI	Etienne MAMELLI
Elodie DAMIANI	Jean Marc MANZAGOL
Gilbert DINI	Laurent MAZOTTI
Joseph DUPEYROUX	Enrique MURA
Roland FEDERICCI	Romain SIMEONI
Henri GINANNI	Franck WINIARSKI

ADRESSE DE L'ORGANISATION ET DU SECRETARIAT DU RALLYE :

ASA BASTIAISE

38, Rue César CAMPINCHI
B.P. 32
20288 BASTIA Cedex

Téléphone : 04.95.31.19.41
Télécopie : 04.95.32.71.34
E-mail : asabastiaise@yahoo.fr
Site Internet : www.asa-bastiaise.com

PERMANENCE DU RALLYE :

PC Course - Mairie de Pietranera

ORGANISATEUR TECHNIQUE :

Daniel BALDASSARI

TABLEAU OFFICIEL D’AFFICHAGE :

Du Lundi 21 septembre au Vendredi 23 Octobre 2009, au siège de l'ASA BASTIAISE.
Le Samedi 24 Octobre 2009, au PC Course du Rallye – Mairie de Pietranera.
Tableau d'informations au Parc de Regroupement Place St Nicolas.

1.1P. OFFICIELS

Collège des Commissaires Sportifs	Mr J.L GACHINARD (Président) Mr Vincent FATTACCIO Mme Christine RICCI
Directeur de Course	Mr Antoine CASANOVA
Directeurs de Course Adjoints	Mr Christian CANADA
Directeur de Course Adjoint responsable des vérifications et de la publicité	Mr Michel BRENNEUR
Directeur de Course Adjoint responsable de la voiture tricolore	Mr Daniel BALDASSARI
Commissaires chargés des Relations avec les Concurrents	Mr Laurent FABRE Mme Pierrette RUBINI
Délégués de la Direction de Course aux Epreuves Spéciales	Mr Christian LECA Mr Noël BASTIANAGGI
Commissaires Techniques	Mr Michel RAMU (Responsable) Mr Jean CAMPANA Mr Bati CASANOVA Mr Christophe OLIVIERI Mr Philippe FABIANI
Secrétaire du Meeting	Mme Chantal ALESSANDRI
Secrétaire du Collège	Mme Magali GRENAT
Responsable des Classements	Mr René CANNAC
Responsables des Parcs	Mr Jean Jacques PADOVANI Mr Antoine ANGELINI
Responsables des Commissaires	Mlle Angélique DAMIANI Mme Pierrette RUBINI
Responsables du Matériel	Mr Rémi BARTOLETTI Mr Laurent GOIA
Responsables de la Remise des Prix	Mr Henri GINANNI Mr Etienne MAMELLI

1.2P. ELIGIBILITE

Le 8ème Rallye Régional de SAN MARTINO compte pour :

**La Coupe de France des Rallyes
Le Championnat du Comité Régional du Sport Automobile Corse des Rallyes
Le Challenge « ASAB » pour les licenciés de l'ASA Bastiaise**

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques auront lieu le :

**VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES
Vendredi 23 Octobre 2009 de 18 H 00 à 23 H 15
Port de Commerce de Bastia - Terminal Nord**

**VERIFICATIONS TECHNIQUES
Vendredi 24 Octobre 2009 de 18 H 15 à 23 H 30
Place St Nicolas - Bastia**

Après les vérifications techniques, les concurrents rentreront en parc fermé jusqu'au moment du départ de la course.

1.3.1P. Tout équipage participant au rallye doit présenter sa voiture aux vérifications prévues, conformément au programme de l'épreuve à l'heure qui sera fixée par affichage au siège de l'ASAB ainsi que sur le site Internet à partir du Mercredi 21 Octobre 2009.

Les concurrents se présentant en retard aux vérifications se verront infliger les amendes conformes au règlement standard de la FFSA.

1.3.2P. Le départ sera refusé à tout équipage qui se présenterait aux vérifications au delà des limites prévues par le règlement particulier du rallye, sauf en cas de force majeure acceptée par le Collège des Commissaires Sportifs.

1.3.12P. Les vérifications finales seront effectuées au :

**GARAGE RENAULT GINANNI
20200 BASTIA
Taux Horaire de la main d'œuvre 40 Euros H.T.**

ARTICLE 2P – ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

En cas de dépannage dans une E.S. ou sur le parcours de liaison, les frais restent à la charge du concurrent.

ARTICLE 3P – CONCURRENENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.1P. Concurrents admis : conforme au règlement standard de la FFSA.

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 8ème Rallye Régional de SAN MARTINO doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le :

LUNDI 12 OCTOBRE 2009 à minuit

Les détails relatifs au copilote peuvent être complétés jusqu'au moment des vérifications administratives.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 100 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés ainsi :

**250.00 Euros avec la publicité facultative des organisateurs
500.00 Euros sans la publicité des organisateurs**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant **des droits d'engagement** et **des documents**.

3.3P. ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement FFSA.

L'attribution des numéros se fera le Mercredi 21 Octobre 2009 au siège de l'ASA Bastiaise.

ARTICLE 4P – VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES AUTORISEES :

Groupe N, FN	Classe 1, 2, 3, 4,
Groupe A, FA	Classe 5, 5K, 6, 6K, 7, 7K, 8,
Groupe GT	Classe 9, 10,
Groupe F 2000	Classe 11, 12, 13, 14,
Groupe R	Classe R1, R2, R3.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

Pendant toute la durée du rallye, **l'assistance est interdite sur tout le parcours sauf dans les parcs prévus à cet effet.**

L'accès aux parcs d'assistance sera réservé aux seuls véhicules porteurs d'un autocollant avec le numéro du concurrent, sur le coin supérieur droit du pare-brise.

Un seul véhicule d'assistance par concurrent sera autorisé.

ARTICLE 5P – PUBLICITE

PUBLICITE OBLIGATOIRE : COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA
DEPARTEMENT DE HAUTE CORSE
COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

PUBLICITE OPTIONNELLE : DEPARTEMENT DE HAUTE CORSE
COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

LE DEPART SERA REFUSE A TOUTE VOITURE NON CONFORME

ARTICLE 6P - SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 8ème Rallye Régional de SAN MARTINO représente un parcours total de 60.21 Km, en 1 seule étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 34.65 Km.

Les 2 épreuves spéciales sont :

E.S. 1-3-5: San Martino - Alzeto	8.10 Km x 3 = 24.30 Km
E.S. 2-4-6: Astima - Montepiano	3.45 Km x 3 = 10.35 Km

L'Itinéraire figure dans l'annexe « ITINERAIRE ».

L'Heure Officielle du Rallye est celle de l'horloge parlante. Téléphone **36.99**. Aucune contestation n'étant admise sur ce point.

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances sont limitées de 08H00 à 12H00 et de 14H00 à 19H00 :

➤ **Samedi 17 Octobre 2009 et Dimanche 18 Octobre 2009**

Le nombre de passages en reconnaissances est limité à 3 au maximum (Art.6.2.1.).

Des contrôles seront effectués, toute infraction à la réglementation sera sanctionnée.

ARTICLE 7P – DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des commissaires sont les suivants :

Chef de Poste	Chasuble blanc « Chef de poste »
Commissaire de route	Chasuble jaune
Relations Concurrents	Blouson blanc « Relation Concurrents »

7.5P. EPREUVES SPECIALES

7.5.1P. Le chronométrage sera effectué au 1/10ème de seconde (Art. 7.5.1.)

ARTICLE 8P – PENALITES – RECLAMATIONS – APPELS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P – CLASSEMENTS

Le classement Final provisoire sera affiché au plus tard 30 minutes après l'entrée en parc du dernier concurrent.

Il sera établi :

- 1 Classement Général, tous groupes confondus,
- 1 Classement par Groupe (A/FA, N/FN, F2000, R, GT),
- 1 Classement par classe,
- 1 Classement féminin.

ARTICLE 10P – PRIX ET COUPES

PRIX EN ESPECES : (non cumulables)

Le 8ème Rallye Régional de SAN MARTINO est doté de **2580 €** répartis comme suit :

CLASSEMENT GENERAL

- 1er au général **250 €**
- 2ème au général **150 €**
- 3ème au général **100 €**

CLASSEMENT PAR CLASSE (20 classes)

- 1er de Classe **100 €** (si plus de 5 partants)

CLASSEMENT FEMININ

- 1ère Féminine **80 €**

Les prix seront adressés par courrier à l'adresse indiquée sur le bulletin d'engagement.

COUPES :

- Une coupe aux trois premiers du classement général.
- Une coupe pour chaque vainqueur de groupe.
- Une coupe pour chaque vainqueur de classe.
- Une coupe au 1er équipage féminin.
- Une coupe à un commissaire de chaque ASA.

Tous les équipages classés seront récompensés.

LA REMISE DES PRIX SE DEROULERA LE SAMEDI 24 OCTOBRE 2009 A 21H00 A LA SALLE DES FETES DE PIETRANERA

Dans la mesure où la remise des prix à lieu le jour même que l'arrivée du rallye, les équipages qui n'y participeraient pas perdront le bénéfice de leurs prix.